

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis une semaine, l'actualité politique française a été marquée par des débats majeurs touchant à la fois aux questions de société, à la vie institutionnelle et à l'économie. Le lancement officiel des travaux parlementaires sur la fin de vie a donné le ton. À l'Assemblée nationale, les auditions en commission spéciale ont débuté, prélude à l'examen de deux projets de loi distincts : l'un sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide active à mourir. Cette dissociation, voulue par le gouvernement, doit permettre un débat plus équilibré. Le jeudi 27 mars, Ludovine de La Rochère, présidente du Syndicat de la Famille, a été auditionnée. Elle a fermement plaidé pour un renforcement réel des soins palliatifs, dénonçant les dérives qu'entraînerait la légalisation de l'euthanasie dans une société fragilisée par la solitude et le vieillissement. Elle a rappelé l'urgence d'offrir une véritable alternative à la souffrance, plutôt qu'une issue létale.

Ce même jour, le Syndicat de la Famille organisait à l'Assemblée nationale un colloque intitulé « Éducation familiale et paix sociale : comment l'éducation parentale peut-elle prévenir les violences de notre société ? ». Cette rencontre a permis de mettre en lumière la responsabilité première de la famille dans l'apprentissage de la vie en société. Boris Cyrulnik a ouvert la matinée en appelant à « changer notre regard sur la petite enfance ». Marion Robin a exposé les liens entre malaise adolescent et déséquilibres sociaux, Marine de Poncins a insisté sur la place déterminante du lien maternel, et Caroline Carmantrand a proposé une refonte du congé parental plus adaptée aux réalités contemporaines. Jean-Didier Lecaillon a enfin rappelé que la famille est un investissement essentiel pour la stabilité sociale. Ce colloque a marqué un moment fort dans la réaffirmation du rôle structurant de la famille au cœur des politiques publiques.

Dans le même esprit, un sondage Ifop publié par le Journal du Dimanche le 25 mars souligne à quel point les Français continuent de placer la famille au centre de leurs priorités. 73 % des sondés déclarent que la famille tient une place essentielle dans leur vie, loin devant les autres sphères d'engagement. Cette donnée conforte la nécessité de politiques familiales ambitieuses, capables de répondre aux attentes des citoyens dans un contexte de fragilisation du lien social et de déclin démographique.

Sur le plan économique, l'Insee a révélé cette semaine que la dette publique française avait atteint un nouveau record à 3 305,3 milliards d'euros, soit 110,6 % du PIB. Ce chiffre illustre la dérive persistante des comptes publics, sans qu'aucune stratégie crédible de redressement ne soit clairement affichée. Cette situation renforce les interrogations sur la capacité de l'État à financer durablement ses priorités, et souligne la nécessité d'un recentrage sur les politiques fondamentales, au premier rang desquelles la famille, la santé, l'éducation et la cohésion nationale.

PROTECTION DES ASSISTANTES MATERNELLES FACE AUX IMPAYÉS

Une proposition de loi portée par la sénatrice PS Annie Le Houerou vise à sécuriser la rémunération des assistantes maternelles. Constatant des pratiques frauduleuses de certains parents qui déclarent un salaire non versé pour percevoir le complément de libre choix du mode de garde (CMG), le texte propose de verser directement cette aide à l'assistante maternelle, sans incidence sur le reste à charge des parents.

DROIT À L'ACCÈS AUX ORIGINES : VERS UNE RECONNAISSANCE ÉLARGIE ?

Géraldine Bannier, députée MoDem, a déposé une proposition de résolution visant à garantir un droit effectif d'accès aux origines, notamment pour les enfants nés par PMA avec don ou adoptés. Elle invite le Gouvernement à lever l'interdiction des tests génétiques privés et à consacrer ce droit comme fondamental, face aux limites actuelles du dispositif CAPADD.

CRÈCHES : UN CONTRÔLE À REPENSER

Le Sénat a publié un rapport d'information soulignant les lacunes du système de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Disparités territoriales, contrôle trop administratif et manque de pilotage national sont pointés du doigt. Les rapporteurs proposent notamment la création d'une plateforme nationale d'échange d'informations entre services de PMI, l'harmonisation des pratiques de contrôle et une meilleure formation des professionnels.

DÉPLOIEMENT LOCAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL : UN NOUVEAU CADRE DE CONCERTATION

Un décret publié le 21 mars précise les modalités d'élaboration des schémas pluriannuels de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Les communes de plus de 10 000 habitants devront recenser les besoins et équipements existants, définir des orientations et associer l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, à cette planification. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

- **Jeudi 27 mars** : débat à l'Assemblée sur les enjeux familiaux dans un contexte de transition démographique (Groupe MoDem).
- **Du 8 au 11 avril** : examen en commission des propositions de loi sur les soins palliatifs et sur l'aide à mourir. Audition conjointe de Catherine Vautrin et Yannick Neuder le 8 avril.
- **Fin avril - début mai** : poursuite de l'examen en commission. Débats en séance publique prévus en mai, avec un vote solennel le 27 mai.